



Définition

Point d'ancrage provisoire transportable sur galets pour fer I ou H ou T.

Fonction

Le rollbeam est destiné exclusivement à l'amarrage d'un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Cet appareil est conforme à la norme NF EN 795 classe B (CE0197).

Utilisation

- Chariot à déplacement par poussée.
- Circule sur la semelle inférieure du fer.
- Suspension de l'équipement EPI (voir chapitre "Equipements associés").
- Installation en intérieur.

Conception

- Galets montés sur roulements à billes.
- Dispositif anti déraillement et écrous de sécurité.
- Résistance supérieure à la norme.
- Mise en place rapide grâce à la manivelle amovible.

Installation

1. Fer horizontal uniquement.
2. Le fer doit disposer d'une butée d'arrêt à chaque extrémité.
3. Mise en place sur des fers H ou I ou T en fonction de la largeur de la semelle :
 - traverse standard : $58 < b < 220$ mm
 - traverse large : $220 < b < 300$ mm
4. Rayon de courbure minimal du fer : 1 m

Certification CE

APAVE N°0082/352/160/04/03/0064

Traverse large extension APAVE 01/04/03

Equipements associés

- Un connecteur (EN 362)
 - Un système antichute (EN 3xx)
 - Un connecteur (EN 362)
 - Un harnais d'antichute (EN 361)
- (point d'amarrage dorsal ou sternal)